

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : Académie La Pinède

DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025

AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Safiyah Félix

Nom de la direction de l'école : Nathalie Fournier

Membre du personnel enseignant : Naomi Mercier

Membre du personnel non-enseignant : Antonia Kouvelis-Léger

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Mireille Pilotte

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou-Saoud

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Lynn Gosselin

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine

ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : 80% des classes	Effectuer des cercles de communication 1 fois par semaine pour entendre la voix des élèves et prévenir des écarts de conduite avant qu'ils se produisent. Dans les classes de MAT/JAR - Effectuer vérifications (Check-in) quotidiennement. Formation du personnel sur les outils et pratiques suivantes : • Intégrer dans sa planification hebdomadaire les cercles d'amitiés et cercles réparateurs. • Pratiques réparatrices/Le chemin de la paix • Zones de régulations • Utiliser les stratégies du soutien au comportement positif Soutien de l'éducatrice spécialisée en salle de classe pour modéliser et co-animer les cercles.		Juin 2026

100% des classes recevront un enseignement, un atelier ou une présentation en lien avec les relations saines et la culture réparatrice.	- Enseignement explicite des comportements à l'aide des matrices de comportement. - Enseignement explicite des valeurs du calendrier des valeurs (empathie, respect, ..) Ateliers offerts par l'éducatrice spécialisée, la TS, la travailleuse en santé mentale et/ou organisme externe (Colibri, Brave Education) - Zone de régulation – stratégies gagnantes. - Chemin de la paix (pour régler les conflits) - Le consentement - Recherche de solutions pour donner suite à une altercation. - Activité régulation émotionnelle - Respect de l'espace personnelle - Utiliser les mots enseignés au lie de la violence physique Ateliers santé-mentale et bien-être (Atelier Brave – niveau mat à 6) Atelier offert par le conseil : - Le poids des mots - Groupes avec la TS pour la gestion de conflit/la régulation émotionnelle - Ateliers : Estime de soi (3 sessions) et gestion de stress (2 sessions) pour les élèves de 3 et 6. Membre du personnel utilise la ressource Le chemin de la paix		Juin 2026
---	--	--	------------------

	pour enseigner les pratiques réparatrices aux élèves.		
10% de parents tuteurs et tutrices participeront aux ateliers offerts par le conseil	Promouvoir les ateliers en lien avec la santé mentale et le bien-être auprès des parents tuteurs et tutrices ➤ Comment aider les parents à appuyer les enfants à comprendre les amitiés et les conflits dans leurs vies ➤ Mieux soutenir son enfant qui présente des signes d'anxiété Faire la promotion des ateliers sur Facebook, Guichet, communiqué du mois et au calendrier mensuel.		Tout au long de l'année scolaire

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u> : - Enseignement du droit de la personne 4^e à la 6^e année. - Offrir les Ateliers BRAVE. - Atelier : Le poids des mots Mat à 6^e (adaptable aux différents niveaux) - Leçons Enfants avertis : programme national d'éducation à la sécurité	- Présentation PowerPoint - Activités en classe - Vidéos - Enseignement explicite en salle de classe - Registre d'incident après les récrés pour comptabiliser tous les incidents	- Présentation dans chaque classe (PowerPoint et activités) - Annonce quotidienne (pendant la semaine de prévention) et hebdomadaire par la suite - Au moins une soumission sera faite	Semaine du 17 novembre 2025

- Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane et différentes formes d'intimidation; - Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité; - Expliquer quoi faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; - Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation ou le Forms de l'école pour signaler les cas d'intimidation ou de violence); - Participation au concours ARTmonie (novembre)	- Ateliers Brave dans toutes les classes	pour le concours ARTmonie de cette année	
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> : - Services 2025-2026 écoles sécuritaires et bienveillantes, Éducation autochtone et Équité. - Informer et mettre à leur disposition le guide et le formulaire des accommodements fondés sur les croyances. - Informer et outiller les membres du personnel sur l'enseignement des droits de la personne. - Présenter des capsules – vidéo informative aux membres du personnel (p.ex. le cercle d'écoute). - Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail, Formation du personnel sur les incidents violents; - Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi; - Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail et la directive administrative 4,32 ici.	- Courriels - Discussions - Rencontre du personnel - Formations Conseil	Présentation du plan lors de la réunion du personnel du mois d'octobre Planification d'activités lors de la semaine anti-intimidation	6 novembre 2025

- Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école;			
Communication et ateliers <u>à l'intention des parents</u> : - Atelier des parents : Cybersécurité : Ce que tous parents doivent savoir (5 novembre) - Atelier des parents – L'engagement de Viamonde envers l'Éducation autochtone et la réconciliation (13 mai) - Informer les parents et mettre à leur disposition le guide et le formulaire des accommodements fondés sur les croyances. - Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école; - Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école;	- Courriels - Communiqués mensuels - Réseaux sociaux	Envoyer les ressources aux parents par l'entremise du communiqué (site web, ressources, astuces ...)	Communiqué du mois novembre 2025

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : 100 % des classes	- Enseignement explicite des matrices de comportements par les titulaires ainsi que la		Juin 2026

	direction dans toutes les classes - Code de conduite et les règles de classe sont affichés dans les classes - Ateliers de gestion des émotions/du stress (M/J, 3^e, 6^e)		
Pourcentage du taux d'assiduité : 80% de classes auront un taux d'assiduité de 90% ou plus	- Remise de certificats lors de rassemblement mensuel - Suivis par courriel ou appel avec les parents - Rencontre mensuelle du comité d'assiduité - Les membres du personnel connaissent leurs rôles et suivent leurs responsabilités respectives face aux suivis en assiduité.		Juin 2026
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : 84 % des élèves (12% ne savent pas, 4% ne se sentent pas en sécurité) ont répondu de sentir en sécurité ou complètement en sécurité à l'école	- Accueil chaleureux tous les matins - Faire preuve d'une écoute active - Offrir des clubs et comités selon les intérêts - Faire résonner la voix des élèves - Rassemblement mensuel pour valoriser les efforts et les réussites		Juin 2026

	- Activités ludiques mensuelles pour tisser des liens et créer un climat scolaire positif - Étoiles de la semaine (appels aux parents, annonces, certificats) - Enseignement des zones de régulation dans toutes les classes - Ateliers « Ma culture dans le resPaix » en 2^e, 3^e, 4^e		
Enseignement explicite des HAHTs (Guide des HAHT - Accueil)	- Enseigner explicitement les HAHT - Véhiculer aux annonces du matin la valeur du mois et les HAHT à travailler. - Affichage en salle de classe de la valeur du mois et de l'HAHT à travailler - Célébration ou souligner les efforts et succès des élèves mensuellement au rassemblement en fin de mois.		Juin 2026
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.			
Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes ayant participé aux Activités systémiques du Conseil – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf 100% de classes	- Lien au calendrier est disponible dans le communiqué hebdomadaire pour les membres du personnel - Un courriel avec les activités est envoyé aux membres du personnel dans l'hebd		Tout au long de l'année scolaire

	- Intégrer les informations aux annonces de la journée à la radio scolaire		
Promotion du Code de conduite de l'école : - Présenté lors de la journée pédagogique du mois d'août - Présenté aux parents lors de la soirée curriculum - Présenter au conseil d'école - Présenter aux élèves - Référentiel/affiche en salle de classe sur le code de vie ou les règles de la classe; - Présentation des matrices.	- Matrices sont affichées à divers endroits dans l'école et présentées par les titulaires et la direction - Code de conduite est partagé avec les parents dans le Guichet et sur la page web - Les règles de la classe sont affichées dans la classe.		Juin 2026
Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socioémotionnel (ASÉ).			
Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :			
➤ Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ; ➤ Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement ; ➤ Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves ; ➤ Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles ; ➤ Participation aux activités offertes par des organismes externes.			

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. ➤ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation	Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation : • Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; • Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; • Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; • Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; • Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); • Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices; • Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; • Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; • Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève	Jeudi 6 novembre 2025

	à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé; • Élaborer un plan d'intervention; • Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); • Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; • Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; • Appel à la police. • Référer l'élève vers des organismes comme : • Jeunesse, j'écoute; • Tel-jeunes; • LGBTQ Youth LINE; • Black Youth Helpline; • +FORT-application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; • Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures).	
➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation	Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation : - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir l'appui des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices; - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation;	Jeudi 6 novembre 2025

	- Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.	
➤ Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation	Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation : - Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; - Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; - Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; - Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; - Intervention des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé; - Élaborer un plan d'intervention;	

	- Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); - Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; - Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; - Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu; - Appel à la police.	
--	--	--

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du [tableau décisionnel](#).

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : 75% du personnel	- Inscrire les membres non formés aux formations du Conseil		Octobre 2025
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS : 100% du personnel	- Les membres du personnel peuvent indiquer les écarts de comportements sur papier ou en utilisant le FORMS école		Tout au long de l'année
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : 100% du personnel	- Les questions à poser ont été remises à chaque membre du personnel en format de cartes - L'équipe utilise le chemin de la paix pour les conflits - Les élèves remplissent une fiche de réflexion - Les gestes réparateurs sont choisis par les élèves (une liste non exhaustive a été remise aux membres du personnel pour aider à guider les élèves)		Tout au long de l'année

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à : ➤ Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent : ➤ Pour signaler un cas d'intimidation en tant que <u>parents</u>, tuteurs, tutrices : <u>Après le signalement d'une situation d'intimidation :</u> ➤ Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école : - Communiquer avec l'enseignant.e - Communiquer avec la direction de l'école - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.	- Billet de dénonciation des gestes d'intimidation pour les écoles élémentaires - Utiliser le code QR (https://forms.office.com/r/SfdQzZiRv3)  Signalement d'intimidation à l'Académie La Pinède

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;

- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer avec le personnel de l'école, du conseil et les parents des élèves concernés, selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiples nécessaires ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](#)